EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Département du VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 12 décembre 2023

OBJET

Admission en non valeur

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

<u>Administrateurs présents</u>: Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés:

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS Monsieur David POTREL Monsieur Mouloud ANIBA

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud-Assistante administrative du C.C.A.S.

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 29/12/2023

Le comptable public a adressé au CCAS, un état des restes à recouvrer pour l'année 2018, faisant apparaître un déficit d'un montant 34,79 €.

N° DOSSIER	DATE DE DECISION	DECISION PRONONCEE LE	RESTANT DU SUR HELIOS A LA DATE DE DECISION
000217180126	13/02/18	24/04/18	36,79 €
T2/18			
		TOTAL	36,79 €

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 07/12/2023

Cette somme représente des dettes concernant des impayés de restauration scolaire au titre des classes CLIS pour lesquelles le CCAS prenait en charge une partie du règlement.

Au regard des situations de la famille concernée, il est proposé de procéder à l'admission en non valeur de l'ensemble des restes à recouvrer pour la période pour un montant total de : 36,79 € qui sera imputé sur le budget 2023 du CCAS.

Et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Il est demandé aux membres de procéder au vote :

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non valeur des restes pour un montant total de 36,79€.

Accusé de réception en préfecture 095-269500237-20231227-DEL-35-2023-DE Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023 Pour extrait conforme, Beauchamp le 12 décembre 2023

Le Maire,

Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Maud SAID